

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le
19 décembre 2023 à 19 h 45.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire
suppléant, siège n° 4 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h 45 et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

332.12.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
19 décembre 2023, 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Fibre optique : état des travaux de branchement
5. Aide financière pour le déploiement de l'Opération Internet haute vitesse : signataires
de l'entente
6. Pourcentage de vacances pour l'employé numéro 03-0074
7. Période de questions
8. Levée de la réunion

4. Fibre optique : état des travaux de branchement

ATTENDU QUE, le 22 novembre dernier, Monsieur Hébert recevait un courriel de la part du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec qui mentionnait qu'une aide financière était disposée à accorder à notre municipalité une aide financière pouvant s'élever à 115 000 \$, en compensation des dépenses qu'elle a encourues en vue du déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire antérieurement à la mise en œuvre de l'Opération haute vitesse ;

ATTENDU QU'afin de recevoir cette aide financière, les preuves de paiement doivent être acheminées au ministère du Conseil exécutif ;

ATTENDU QUE les sommes du projet de la fibre optique n'ont pas besoin d'être dépensées pour faire la demande d'aide financière ;

333.12.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 317.12.2023 ;
- de verser à COOPTEL un montant de 23 000 \$ à la date anniversaire de la signature de l'entente, soit le 24 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Aide financière pour le déploiement de l'Opération haute vitesse : signataires de l'entente

ATTENDU QUE, le gouvernement du Québec est disposé à accorder à notre municipalité une aide financière pouvant s'élever à 115 000 \$ en compensation des dépenses qu'elle a encourues en vue du déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire antérieurement à la mise en œuvre de l'Opération haute vitesse ;

ATTENDU QU'une entente d'aide financière doit être convenue entre les parties ;

334.12.2023 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater le Maire, Monsieur Jean-Guy Hébert et la directrice générale, Madame Mathilde Potvin à signer l'entente d'aide financière pour le déploiement de l'Opération Internet haute vitesse du ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Pourcentage de vacances de l'employé numéro 03-0074

ATTENDU les discussions à la rencontre préparatoire du budget 2024 ;

335.12.2023 Sur proposition de François Bilodeau

Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'augmenter de 4 % le pourcentage de vacances pour l'employé numéro 03-0074 ;
- que ce pourcentage de vacances sera applicable pour les vacances du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour seulement

Aucune question n'est soumise.

8. Levée de la réunion

336.12.2023 Il est 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale